

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : Soutien aux associations de lutte contre les discriminations - Subventions de fonctionnement et d'investissement - Exercice 2019 - 4ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer des subventions de fonctionnement pour un montant de 111 400 € et d'investissement pour un montant de 8 020 € aux associations, selon les tableaux annexés au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, pour les associations dont le montant de subvention est égal ou supérieur à 23 000 €, à signer une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**